

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

8 rue de la Scierie - Nods
25580 LES PREMIERS SAPINS

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL du 8 janvier 2024 à 20 h 00 Salle du Conseil des Premiers Sapins

L'an 2024, le 8 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 3 janvier 2024 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal des Premiers Sapins.

Étaient présents : BERNARD Pierre-François, BEY Tiffany, CACHOD Chrystelle, CACHOD Didier, CHANUDET Jean-Marie, COINTET Alexandre, COULOT Pierre, DEFONTAINE Thierry, DELACHAUX Alice, FAIVRE Amandine, GIRARD Annick, GIRARDET Didier, HERMANN Florence, MARCEL Patrick, MOUROT Christian, NICOD Isabelle, ODIN Jean-Luc, PARIS Mélanie, VIPREY Nicolas

Étaient absentes excusées : CHANEZ Marie-Madeleine, DEBRUILLE Catherine, GUYOT Anaïs, SIRON Alexandra

Ordre du jour :

- Présentation de l'APS du projet de la halle forestière
- Présentation des options de rénovation du patrimoine sur Athose
- Non restitution de la caution d'un locataire
- Geste commercial pour un locataire
- Objectifs de travail 2024
- Modification de baux ruraux
- Informations diverses

Madame Florence HERMANN est nommée secrétaire de séance pour ce Conseil Municipal.

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2/ Présentation de l'APS du projet de la halle forestière

Monsieur le Maire explique au Conseil que conformément au programme du calendrier de travail, Madame BOLE a présenté l'avant-projet sommaire de la halle forestière, fin décembre 2023. Plusieurs remarques peuvent être émises :

- Le montant des travaux dépassant les 90 000 €, cela nécessitera des appels d'offres publics.
- Il peut être envisagé de réutiliser des matériaux de la maison « Lietchi » (tuiles et poutres). Cela nécessiterait une organisation particulière (dépose soignée, stockage au sec), mais cela serait intéressant en termes de bilan carbone. Cela correspond à l'option n° 1 du devis. Si l'utilisation de ce bois n'est pas possible, il pourrait être demandé dans le cahier des charges, d'acheter du bois sur la commune, via un contrat d'approvisionnement.
- Les pierres de l'ancienne ferme de La Baraque ont été stockées à Chasnans et pourront être réutilisées pour la reconstruction.
- Enfin, il pourrait être envisagé des panneaux coulissants et des portes pour fermer certaines ouvertures.
- Concernant les aménagements extérieurs, il sera demandé l'installation d'une toilette sèche. Il est à noter que l'ensemble des coûts avec option, est supérieur au budget proposé lors d'un conseil municipal précédent.

Le débat s'ouvre et les observations suivantes sont faites :

- Faire attention au courant d'air.
- Mettre le bâtiment dans le même sens que celui de la ferme initialement.
- Prévoir des tables à l'intérieur de la halle forestière.
- Installer un point d'eau.
- Analyser la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques.
- Madame Isabelle NICOD n'est pas d'accord avec le projet proposé qui pourtant a été validé lors d'un précédent Conseil Municipal.

Monsieur le Maire fait un tour de table, afin que chacun s'exprime sur la poursuite du projet. A l'unanimité, les conseillers municipaux valident l'avancement de ce projet, pour que la maîtrise d'œuvre puisse déposer le permis de construire et constituer le dossier de consultation des entreprises.

3/ Présentation des options de rénovation du patrimoine sur Athose

Monsieur Alexandre COINTET explique au Conseil que suite aux recommandations de la commission patrimoine et au souci d'optimisation du patrimoine immobilier, une mission avait été confiée à Monsieur Philippe LUX, afin de chiffrer les possibilités d'aménagement de la salle des fêtes d'Athose ou de l'ancienne Mairie d'Athose. Il est précisé que pour chaque village désormais, il est d'usage de ne conserver qu'un bâtiment par village et de faciliter sa modularité pour des utilisations multiples ou des locations.

Le débat s'ouvre et les observations suivantes sont faites :

Monsieur Jean-Luc ODIN demande s'il est nécessaire de rénover une nouvelle salle sur Athose, alors que d'autres salles existent déjà sur les autres villages.

Monsieur Didier CACHOD préfère restaurer la salle des fêtes d'Athose et détruire l'ancienne Mairie d'Athose, afin d'en faire une place de village. Des conseillers argumentent sur le fait que la commune des Premiers Sapins ne peut réparer ce qui n'a pas été assez entretenu pendant plusieurs mandats. Monsieur Didier CACHOD propose alors de rénover les deux bâtiments. Monsieur le Maire ajoute que cela n'est pas envisageable en terme d'équité pour les villages et mettrait le budget en déséquilibre.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- valider la rénovation de l'ancienne Mairie d'Athose ;
- lancer les travaux en recrutant une maîtrise d'œuvre ;
- vendre la salle des fêtes d'Athose ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à la majorité (18 voix pour et 1 voix contre)

4/ Non-restitution de la caution d'un locataire

Monsieur Alexandre COINTET explique au Conseil qu'au vu des travaux réalisés dans le logement du 19 Grande Rue à Nods, il est proposé au Conseil de valider la non-restitution de la caution au locataire, à savoir la somme de 174.29 € versée le 20/03/2018, lors de la signature du bail.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- acter la non-restitution de la caution au locataire ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier pour la réalisation des formalités administratives nécessaires à la cession du bien.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

5/ Geste commercial pour un locataire

Madame Annick GIRARD explique que lors du Conseil Municipal du 06/12/2021, il a été accordé un geste commercial pour des problèmes sur la chaudière d'un locataire situé au 1 B rue de la Roche à Hautepierre-le-Châtelet. Or, dans ce même bâtiment le 2^{ème} locataire a également subi des désagréments sur sa chaudière, mais n'a pas bénéficié d'un geste commercial.

Par équité, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'accorder au locataire une réduction de 50 % de son loyer mensuel, pour une période de 6 mois à compter du 1er février 2024 ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier pour la réalisation des formalités administratives nécessaires à la cession du bien.

↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

6/ Objectifs de travail 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil le plan de travail 2024, en terme d'objectifs et d'avancement des différents dossiers.

L'ensemble des projets a déjà été présenté ou validé par le Conseil. Il s'agit désormais de suivre leur avancement et leur réalisation.

7/ Modification de baux ruraux

Monsieur le Maire explique au Conseil que depuis janvier 2023, la Commune procède à l'actualisation des baux ruraux. Toutefois, les délibérations n° 2023.04.04.011 et n° 2023.04.04.013 prises lors de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2023 comportent des erreurs sur la civilité.

Monsieur le Maire propose au Conseil de :

- modifier les délibérations ci-dessus référencées ;
- l'autoriser, lui ou son représentant, à signer tout document inhérent à ce dossier.

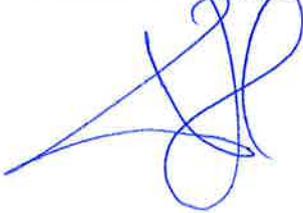
↳ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité

8/ Informations diverses

- **Cabane sur la forêt communale à Nods** : panneau d'information de destruction.
- **Succession HUMBERT** : affichage de la SAFER pour l'attribution.
- **Vente de bois** : le 8 février 2024 à 20 h 00 à la Mairie des Premiers Sapins.

La séance est levée à 21 h 40.

La secrétaire de séance,
Florence HERMANN



Le Maire,
Pierre-François BERNARD

